

RÈGLEMENT PRÊT DE KAYAK / CANOË RÈGLEMENT PRÊT DE STAND UP PADDLE

CRÉNEAUX D'OUVERTURE :

Du mardi au samedi

Prêt du matériel de 10h20 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Durée maximum : 50 minutes (L'animateur peut réduire le temps du prêt du matériel en cas de forte affluence)

DESCRIPTION DE L'ANIMATION :

Petite balade en kayak ou canoë ou stand up paddle seul ou à plusieurs

PUBLIC CONCERNÉ :

Enfant et adulte -A partir de 5 ans-

CAPACITÉ D'ACCUEIL :

En fonction du nombre d'embarcations disponibles

RÈGLES :

- ✓ Toute personne voulant accéder à l'activité doit présenter un bracelet valide après être inscrit au chalet du kayak.
- ✓ Accès à l'animation par inscription sur place
- ✓ Toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité données par l'encadrant se verra refuser l'accès à l'activité
- ✓ Équipement matériel et de sécurité obligatoire
- ✓ Chaque créneau de prêt du matériel dure 50 minutes maximum. L'utilisateur devra revenir à l'heure sous peine de se voir refuser l'inscription sur d'autres activités
- ✓ Le port du gilet de sauvetage est obligatoire
- ✓ Les chaussures fermées sont obligatoires
- ✓ Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte qui sera aussi sur l'eau
- ✓ Les mineurs devront donner une attestation de natation ou d'aisance pour activités nautiques ou une décharge signée par le responsable majeur (si décharge, accompagnement obligatoire de l'adulte). Les majeurs devront signer une attestation sur l'honneur de savoir nager
- ✓ Prévoir une tenue de rechange